# L'ABBAYE PRÉMONTRÉE DE BELLELAY (1140-1420)

# HISTOIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

D'UNE ABBAYE PRÉMONTRÉE JURASSIENNE (PRÉCÉDÉE D'UNE ANALYSE ARCHIVISTIQUE ET DIPLOMATIQUE)

PAR

# JEAN-CLAUDE REBETEZ

licencié ès lettres (Université de Neuchâtel)

# INTRODUCTION

Les études sur les abbayes prémontrées au Moyen Age sont encore rares, alors que l'exemple de l'abbaye de Bellelay suffit à en montrer tout l'intérêt. Le développement de cet établissement et de son temporel représente, en effet, un important sujet d'histoire régionale jurassienne, qui demande, par ailleurs, à être replacé dans le contexte de l'histoire générale.

#### SOURCES

L'abbaye de Bellelay, supprimée en 1797, se trouvait dans l'évêché de Bâle (Jura suisse, canton de Berne). L'état de conservation de ses archives est sensiblement supérieur à celui des autres établissements prémontrés de Suisse romande, disparus à la Réforme. La majorité des sources sont conservées aux Archives de

l'ancien évêché de Bâle, à Porrentruy ; y figure notamment le cartulaire de l'abbaye (B 133/26). Par ailleurs, il existe un fonds très important aux Archives de la ville de Bienne.

# PREMIÈRE PARTIE

# ÉTUDE ARCHIVISTIQUE ET DIPLOMATIQUE

# CHAPITRE PREMIER

#### LE CARTULAIRE

Le cartulaire notarié de 1414 représente une source remarquable, tant par les copies des documents perdus qu'il contient que par son caractère exceptionnel : ce type de recueil, très rare dans la région, donne une image de l'administration de l'abbaye à ce moment de son histoire. Cet in-folio a été copié sur papier par le notaire Nicolas Huninger, de Delémont, chapelain à Saint-Ursanne, entre novembre 1413 et juin 1414. Il comptait cinq cent vingt-huit pages, dont trente-deux sont aujourd'hui perdues. Il a été restauré au début du XVI siècle, date à laquelle on y a rajouté de nombreux feuillets restés vierges. On peut dresser son schéma codicologique et un tableau de ses filigranes, d'origines italienne et française pour 1414, mais fribourgeoise pour les feuillets rajoutés au XVI siècle. Les textes ont été copiés à la suite les uns des autres, sans division de la matière par chapitre. Une table sommaire de quatre pages (aujourd'hui très abimée) a été placée en tête de volume peu après 1414, par un chanoine du couvent.

Un examen du contenu des textes invite à dégager cinq grands ensembles de documents. Ces regroupements, associés à d'autres indices (comme des remarques extra-textuelles du cartulaire), permettent de formuler l'hypothèse que les archives du couvent se trouvaient réparties entre trois dépôts au moins, à savoir celui de l'abbaye même, celui du prieuré de Grandgourt, en Ajoie, et celui de La Neuveville, cité du sud de l'évêché, dont un chanoine était le curé. Il est même possible qu'une partie des documents récents et d'intérêt général ait été transférée dans le dépôt de La Neuveville (ou à Bienne ?) à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être en raison des troubles militaires qui affectaient l'évêché. Ces divers dépôts ne suivaient pas les mêmes règles de classement géographique, ou en tout cas ne les appliquaient pas avec la même rigueur. Les documents les plus récents (deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> et début du XV<sup>e</sup> siècle) se trouvaient apparemment dans le plus grand désordre. Le fait n'a rien d'étonnant, car la confection du cartulaire s'inscrivait dans un programme de réorganisation de l'administration de l'abbaye, inauguré en 1402 avec la rédaction de nombreuses reconnaissances de cens. Les buts avoués du

cartulaire étaient non seulement d'assurer la conservation des textes, mais aussi d'en permettre la consultation et l'exhibition. Une autre étape devait suivre, avec la rédaction de *vidimus* d'une partie des actes copiés dans le cartulaire, mais Huninger renonça à ce travail, et l'idée en fut, semble-t-il, abandonnée.

#### CHAPITRE II

# DIPLOMATIQUE

Les actes du fonds de Bellelay proviennent de trois diocèses différents, où les pratiques diplomatiques variaient; les actes reçus par l'abbaye se conforment au modèle (datation, langue, apparition du notariat, validation) de l'endroit où ils ont été rédigés: l'abbaye n'a pas contrôlé la forme de ces actes ni imposé des pratiques particulières, à la différence peut-être de la proche abbaye cistercienne de Lucelle. Ainsi, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, cette dernière semble avoir, en Ajoie où les actes étaient en principe scellés par deux ou trois curés, recherché particulièrement les scellants les plus distingués, comme l'abbé de Bellelay. De même, au XIII<sup>e</sup> siècle, les Cisterciens ont joué un rôle de précurseurs dans l'emploi des clauses de renonciation. On ne trouve pas une tendance comparable chez les Prémontrés de Bellelay.

D'autre part, les chanoines de Bellelay ont peu rempli l'office de rédacteurs d'actes pour des tiers, au contraire du clergé local, relayé dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par les notaires. Pourtant, il y a eu des notaires parmi les chanoines ; ainsi on a conservé la copie d'un acte instrumenté en 1348 par le chanoine Jean, de Saint-Ursanne, mais il est tout à fait atypique parmi les autres documents notariés de l'époque : préambule ronflant, erreur dans l'indiction, ratures importantes ; son rédacteur manquait d'exercice.

# DEUXIÈME PARTIE HISTOIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE



# CHAPITRE PREMIER

### FONDATION DU COUVENT

Traditionnellement, on a considéré que Bellelay, filiale de l'abbaye du Lacde-Joux, avait eu deux fondateurs : Siginand, prévôt du chapitre de Moutier-Grandval, et Ortlieb, évêque de Bâle. Un examen des biens attestés dans les deux 134 THÈSES 1993

premières bulles de confirmation, datées de 1142 et 1148, prouve qu'ils venaient largement du chapitre de Moutier. Mais d'autres indices, tels le grand pouvoir possédé alors par l'évêque sur le chapitre, montrent que l'élément moteur a bien été l'évêque qui a voulu ainsi pousser ses pions dans des zones frontières de sa « principauté » temporelle. Bellelay est le seul couvent prémontré de la région à ne pas avoir été fondé par un seigneur laïc et dont un évêque était l'avoué. Cette situation était un peu ambiguë, car les Prémontrés étaient, par privilège, très libres par rapport à leur ordinaire; mais elle n'a pas posé de vrai problème jusqu'au XVI° siècle.

#### CHAPITRE II

#### PHASES DE DÉVELOPPEMENT DU TEMPOREL

L'abbaye a connu six phases de développement distinctes. De 1142 à 1192, après un départ lent, elle a fixé le cadre à peu près définitif dans lequel se développerait son temporel, compris dans l'espace où s'exerçait le pouvoir politique de l'évêque. Au terme de cette période, ses biens allaient de la rive nord du lac de Bienne, région viticole, à l'Ajoie céréalière, en passant par les vallées de Delémont et de Tavannes, plus en altitude. En 1180 environ, elle fonda une filiale à Grandgourt, en Ajoie (qui devint un prieuré en 1208). De 1192 à 1241, les progrès se firent beaucoup plus lents, peut-être à cause des désordres politiques qui suivirent les disparitions de l'empereur Barberousse et du comte Louis de Ferrette. De 1242 à 1285, la croissance reprit, tout particulièrement dans quatre zones névralgiques, là où l'abbaye avait une court et, surtout, le patronage de l'église paroissiale : la région environnant Montignez, en Ajoie, près de Grandgourt, celles de Boécourt et de Tavannes, dans les vallées centrales, et enfin celle de Nugerol, tout au sud. Dès le milieu du XIII siècle, les achats se multiplièrent, bien qu'encore inférieurs en nombre aux dons, alors que les échanges diminuèrent fortement : l'abbaye disposait de suffisamment de numéraire pour nourrir son développement par achats. De 1285 à 1348, le mouvement s'accéléra fortement. Dès 1300, les acquisitions par achats devinrent clairement majoritaires, et, phénomène marquant, elles se concentrèrent jusqu'à la fin des années vingt presque exclusivement en Ajoie, où l'abbaye acheta force terres et rentes en grains (froment et avoine). Le moment culminant de la période se situe entre 1328 et 1330, années où l'abbaye dépensa des montants totaux jamais atteints jusqu'alors; puis le mouvement s'essouffla ; particulièrement entre 1339 et 1344, peut-être à cause de la grave instabilité de la monnaie bâloise à ce moment. La reprise amorcée dès 1344 se brisa net en 1348. La cinquième phase se trouve en effet incluse entre deux crises : d'abord, de 1348 à 1355, l'abbaye sembla pétrifiée, et elle ne procéda plus à aucun achat; mais ce phénomène n'est rien en comparaison de la crise de la fin du siècle : de 1382 à 1400, Bellelay essuya de plein fouet les effets de la crise démographique et des nombreuses guerres qui ruinèrent l'évêché. Entretemps, l'abbaye se livra à nouveau à des achats, mais ils changèrent de nature et d'orientation : leur nombre resta modeste, mais leur valeur moyenne tendit à s'élever par rapport à la période précédente, et, surtout, ils comprirent de très importantes acquisitions, les grosses propriétés de Damphreux (Ajoie), de Pontenet

(Vallée de Tavannes) ainsi que de Longeau, qui comprenait le patronage de l'église (sud de l'évêché). De plus, l'Ajoie disparut dès les années soixante, au profit de la zone du lac de Bienne, qui avait été négligée pendant quatre-vingts ans.

La dernière période (1400-1420) se signale par une remarquable réaction : aidé par l'évêque, l'abbé dirigea une ferme reconquête ; il récupéra les droits perdus et, surtout, procéda à de gros achats, payés à crédit ou grâce à des ventes. Il n'hésita en effet pas à aliéner des rentes ou des maisons pour financer ses ambitieux investissements, avec l'accord de son père-abbé. Ses priorités étaient très claires : il recherchait surtout les droits d'églises et les dîmes, tout particulièrement en vin. Ses achats furent majoritairement concentrés dans la zone sud de l'évêché. Il construisit aussi une forge et deux maisons, chercha à exploiter des sources d'eau chaude, voire pratiqua le crédit. Mais cette apparente diversification ne doit pas cacher ce fait essentiel : la mentalité seigneuriale reste l'élément structurant de son activité.

#### CHAPITRE III

# ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE L'ABBAYE

Spécificité prémontrée ? - Il convient d'abord de répondre aux trois grandes questions qui se posent au sujet du comportement économique originel des Prémontrés, envisagé dans la perspective de leur idéal d'autarcie économique. La première concerne leur attitude par rapport au patronage des églises et à la perception des dîmes. En principe, leur règle, à l'exemple de celle des Cisterciens, leur en interdisait la possession; mais les chanoines réguliers avaient aussi vocation de prêtres : les premiers statuts de Prémontré admettaient la possession d'une église, au lieu d'établissement de l'abbaye. Or Bellelay a possédé dès l'origine le patronage de l'église de Nugerol, beaucoup trop éloignée pour répondre à cette condition. Cette possession était clairement subordonnée au souci de l'entretien matériel de l'abbaye (la pourvoir de dîmes en vin) plutôt qu'à une préoccupation pastorale. La même remarque vaut pour les donations des églises de Boécourt et de Tavannes, reçues entre 1146 et 1147, « ad supplementum corporalis vite ». Aux XIIIe et XIVe siècles, quand on commence à connaître les noms de quelques curés de ces paroisses, on voit qu'il s'agit souvent de prêtres étrangers au couvent. Du XIIe au XVe siècle, les églises paroissiales ont surtout été considérées comme des sources de revenus.

La deuxième question porte sur le rôle de défricheurs des Prémontrés. L'abbaye est située à environ mille mètres d'altitude, dans une zone qui restait à mettre en valeur : les villages proches des Genevez et de Lajoux ainsi que leur église paroissiale sont vraisemblablement postérieurs à son établissement, même si on ne peut guère fixer de chronologie. Pourtant, les rares documents conservés laissent penser que l'abbaye n'a pas forcément joué un rôle de moteur, mais s'est inscrite dans une tendance régionale : ainsi, très tôt, elle a disputé âprement à la communauté de Sornetan les terres situées à l'est des bâtiments conventuels. De même, on apprend par un acte d'arbitrage que, entre 1160 et 1181, elle a réussi, par voie d'échanges et d'achats, à obtenir de chevaliers voisins à peu près l'ensemble des terres entre Lajoux et Fornet, qui formèrent par la suite la partie septentrionale

136 THÈSES 1993

du territoire placé sous sa juridiction. Le détail de l'acte montre que l'abbaye a reçu des terres déjà défrichées en partie et qu'elle a regroupé des droits fragmentés par les successions. D'autres établissements humains préexistants vers Les Genevez et l'église de Sainte-Marie-Madeleine sont possibles. On notera que l'abbaye possédait une forge dès cette époque près de Fornet, mais on n'a aucune information sur une éventuelle commercialisation de ses produits.

Troisièmement enfin se pose le problème de l'économie domaniale : il est clair que le réseau des exploitations en faire-valoir direct (les fameuses courts) a représenté le fondement des revenus de l'abbaye, avec les dîmes. Mais, en tout cas dès le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye a accepté des censives et des revenus en argent, dont il est impossible de déterminer la part. Le nombre de ses courts se situa à environ huit au XII<sup>e</sup> siècle, chiffre modeste par rapport à celui atteint par la grande abbaye cistercienne de Lucelle, mais supérieur à ceux d'autres établissements proches, comme Belval. Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, elle posséda des maisons en ville et elle chercha, avec succès, à conquérir des droits seigneuriaux. Enfin, dès la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (c'est à ce moment que le nombre des textes conservés augmente significativement), on voit que l'abbaye a acheté des revenus en nature et procédé à des fermages. Mais la localisation et la nature de ses achats laissent à penser qu'une partie non négligeable d'entre eux visait à grossir les biens de ses centres d'exploitation, dont une partie au moins restait en faire-valoir direct.

Les mutations du XIVe siècle. - Les documents de la première moitié du XIVe siècle sont très nombreux, mais ils nous renseignent surtout sur les achats de l'abbaye, fort peu sur ses fermages et presque pas sur la gestion de sa réserve, hormis quelques informations latérales. On peut pourtant se faire une idée des lignes de force de la période. Ainsi l'abbave, par ses achats, recherchait surtout les terres et les rentes en grains en Ajoie ou, mais de façon moins nette, les rentes en argent dans les vallées centrales. Les listes de cens de la première moitié du XIVe siècle concernent les vallées centrales et sont lacunaires et très difficiles à interpréter. Elles laissent supposer qu'on traitait séparément les cens des tenures et les revenus des fermes (qui étaient apparemment de meilleur profit), mais que cens et fermages étaient plutôt payés en argent dans ces régions, à l'inverse de l'Ajoie. L'abbaye a cherché à contrôler mieux les censives, d'une part en luttant pour imposer les tenures à termes et, d'autre part, en imposant l'indivision successorale de la tenure dans ses remises à cens, comme le faisaient les autres propriétaires. Si, en règle générale, les donateurs offraient plutôt des rentes en argent, les biens fonciers étaient, eux, remis à cens ou affermés. De plus, elle accensait ou affermait aussi ses moulins, sa forge et ses maisons en ville, où elle conservait d'ailleurs des droits. Dans la vallée de Tavannes, elle a pratiqué le métayage, ainsi que dans la région viticole. Elle a elle-même tenu des pâturages et des prés contre des cens (certains en fromages) ; de plus, les achats de prés et la préservation de ses droits sur les forêts ou de ses droits de pacage ont représenté un souci constant : le bétail ainsi que la production de fromage (et peut-être de viande d'abattage?) a été sans aucun doute un élément important de ses revenus, mais impossible à évaluer. Comme les achats de prés se situaient surtout dans les endroits où l'abbaye disposait de courts, on peut relier sans risque les deux phénomènes. La part du faire-valoir direct nous échappe aussi ; il est certain qu'on a continué, par exemple, à le pratiquer à Montignez, durant le XIVe siècle. Mais, dès la deuxième moitié du XIIIe siècle, l'abbaye a vraisemblablement manqué de

bras, d'où sans doute les actes de privilège des évêques, répétés jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, lui accordant de recevoir sur ses terres des colons francs de taxes. C'est ainsi qu'on trouve des mentions de « colons » ou « hôtes » de Bellelay, qui sont ses tenanciers ou ses fermiers et dont le privilège est conditionné par leur présence sur les terres de l'abbaye. Si les convers n'ont pas disparu, il faut être attentif à l'apparition, ou au renforcement, d'un nouveau groupe de membres de l'abbaye, les renduiz, qui semblent les relayer partiellement dans leur fonction économique. Il s'agit d'oblats laïcs (souvent confondus avec les convers, signe de la patente décadence de la discipline) qui ont manifestement joué un rôle important, à en juger par les documents du XV<sup>e</sup> siècle. Enfin, il semble que les chanoines ont, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et peut-être avant, géré personnellement leurs biens patrimoniaux et sans doute reçu des prébendes individuelles.

Ētat de l'abbaye au début du XV siècle. — Sous Henri Nerr, l'abbaye fit montre d'une réaction seigneuriale typique : elle livra de nombreux procès pour récupérer ses cens et en fit dresser une série de reconnaissances, qui montrent une situation très contrastée selon les régions et la nature des biens ainsi qu'une volonté de percevoir les revenus en nature. Sans être du tout négligeables, les cens ne représentaient toutefois manifestement pas les revenus les plus importants du couvent. Par ailleurs, Nerr batailla pour récupérer ou faire confirmer ses droits sur les forêts et ses divers privilèges de justice, de chasse, etc. Il chercha aussi à stimuler la mise en valeur des biens des vallées centrales, où le faire-valoir direct avait, semble-t-il, pratiquement disparu, en offrant des conditions propres à attirer des colons étrangers ou des renduiz, qui doivent avoir été assez nombreux.

#### CHAPITRE IV

# LES CHANOINES ET LE MONDE SOCIAL

Les donateurs. - Les grands personnages connus sont forts rares parmi les donateurs de l'abbaye. On les rencontre surtout pendant le premier siècle de son existence. Les grands seigneurs n'ont manifestement guère eu d'intérêt pour Bellelay, hormis l'évêque, son fondateur. Les donateurs se recrutaient surtout dans la noblesse régionale, vassale des évêques, des Ferrette et des Asuel. On relèvera en particulier les nobles d'Undervelier et ceux de Bienne, familles avec lesquelles l'abbaye a eu des liens étroits et soutenus. Les bourgeois des villes proches ont aussi contribué à sa prospérité dès le XIVe siècle. Mais le phénomène le plus important, c'est le rôle joué par les prêtres : les donations les plus considérables vinrent souvent d'eux. Cela s'explique, car ils étaient souvent par ailleurs des partenaires de Bellelay (qui dans certains cas les a pourvus d'une cure, dans d'autres les a accueillis dans ses rangs) et leur origine sociale était comparable à celle des chanoines. Enfin, on relèvera la présence, particulièrement visible au début du XVe siècle, de donateurs issus de classes sociales plus modestes, dont les dons signifient souvent une forme d'association économique et spirituelle avec l'abbave : elle les recevait dans son obédience, les faisait profiter de ses privilèges, leur confiait des terres et la gestion de certains biens, tout en leur laissant une grande liberté (les renduiz pouvaient même se marier); en contrepartie, ils offraient à Bellelay une force de travail particulièrement précieuse à la fin du XIVe siècle et

138 THÈSES 1993

au début du XVe siècle et lui abandonnaient une part de leurs biens, à leur mort

Les membres de l'abbaye. — Les abbés de Bellelay sont mal connus, mais il est évident qu'ils ne provenaient pas de grandes familles, et que leur charge n'était pas un honneur recherché. Ils venaient en principe de la région ou, pour quelquesuns d'entre eux, sans doute issus d'autres couvents de la circarie de Bourgogne, des pays welches proches (Vaud, Franche-Comté). Le seul personnage marquant est Henri Nerr, abbé nommé en 1401. Sa carrière donne un excellent exemple de promotion sociale : issu d'une famille bourgeoise de Delémont, il est bachelier de droit canon et notaire impérial, curé de Tavannes, chanoine de Moutier-Grandval, chapelain de l'évêque. C'est vraisemblablement sous l'influence de ce dernier qu'il a été désigné comme abbé afin de rétablir la situation du couvent. Vicaire général de l'évêché, il sera mitré pendant le concile de Constance. En 1417, il est nommé prévôt du chapitre séculier de Saint-Imier. Son fils Jean jouira très vite de belles prébendes et sera prévôt de Saint-Imier, prévôt du chapitre Saint-Pierre de Bâle, official de l'évêché.

Les chanoines qu'on connaît venaient aussi majoritairement de la région proche, de Saint-Ursanne, des vallées de Delémont, Tavannes ou Saint-Imier, et de la région du lac de Bienne, mais apparemment pas d'Ajoie. La grande majorité d'entre eux étaient des bourgeois. Ce recrutement local et bourgeois distingue les membres de l'abbaye de Bellelay de ceux des chapitres proches de Saint-Ursanne et de Moutier-Grandval. Il explique aussi la composition sociale des donateurs. Les convers, les oblats (ou renduiz) et les quelques famuli connus se caractérisent aussi par leur recrutement régional, particulièrement dans les vallées centrales de l'évêché.

# CONCLUSION

Bellelay a été une maison d'importance assez modeste, qui s'est remarquablement intégrée dans le tissu économique et social de la région. Dès les origines, elle a fait preuve d'un réalisme économique évident, qui lui a permis de s'assurer très tôt des revenus diversifiés provenant de biens ecclésiastiques, de banalités ou de biens fonciers et de rentes. Elle a suivi les grandes tendances de l'évolution de la seigneurie rurale et ne semble pas s'être distinguée dans ses comportements économiques des seigneurs laïcs de la région; sauf sur deux points : d'abord la valorisation précoce du bétail associée à la production de fromages ainsi que la vente de son vin. Bien qu'elle ne semble pas les avoir commercialisés elle-même, ces produits, dont la valeur était élevée et à l'abri des fortes variations de prix, lui ont assuré apparemment des revenus sûrs. Par ailleurs, elle a disposé, dans un premier temps, d'une main-d'œuvre peu coûteuse avec les convers, puis de précieux associés avec les fameux renduiz, à un moment où les hommes manquaient cruellement.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une vingtaine d'actes émanant des abbés de Bellelay, des dignitaires de l'église de Bâle et de personnalités diverses (1244-1403).

# **ANNEXES**

Schémas concernant le cartulaire de Bellelay : filigranes ; ordonnance des cahiers. – Table chronologique des actes contenus dans le cartulaire. – Les monnaies mentionnées dans les actes. – Tableaux : prix de la terre ; rentes en céréales ; cens. – Douze cartes : temporel de l'abbaye.

